

Troisième confinement : impréparation, précipitation, confusion

Un an après le premier confinement, l'U2P est obligée de constater qu'aucune leçon n'a été tirée de 12 mois de crise sanitaire et économique.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

L'U2P regrette une nouvelle fois l'absence de concertation préalable avec les représentants des entreprises et des salariés, la concentration des décisions au plus haut niveau de l'Etat, et les remises en cause permanentes des mesures de restriction et des perspectives de retour progressif à la normale.

De même, l'U2P s'étonne que les mesures de restrictions s'imposent dans des départements où le virus circule peu. Les entreprises de proximité ont hâte de toutes retrouver leur pleine activité économique mais aussi leur utilité sociale en permettant aux Français de se rencontrer et de partager des moments de convivialité.

Vaccination

Pour cela, l'U2P en appelle au gouvernement pour que les objectifs fixés par le Président de la République en matière de vaccination soient réellement atteints. Les professionnels libéraux



Philippe Chagnon / Cocktail Santé

de santé se sont déjà engagés à prendre toute leur part dans la réalisation de cet objectif.

Soutien aux entreprises

Le maintien des dispositifs de soutien et de solidarité répond à la demande de l'U2P mais il reste un grand nombre d'entreprises qui passent entre les mailles du filet de protection, notamment quand la baisse récurrente de chiffre d'affaires n'atteint pas les seuils requis pour être indemnisés. Il faut envisager un accompagnement sur mesure des entreprises avant qu'il ne soit trop tard. Dans ce contexte, l'U2P invite le gouvernement à préparer plus en amont la reprise des activités aujourd'hui soumises à fer-

meture administrative. Ce n'est pas à la mi-mai mais immédiatement qu'il faut commencer à définir les modalités de cette reprise progressive, en concertation avec les différentes branches professionnelles.

D'avantage que dans les entreprises, le virus se transmet dans les sphères familiale et amicale. C'est pourquoi, j'encourage le gouvernement à réaffirmer avec pédagogie et détermination la nécessité de respecter les gestes barrières et autres consignes nationales. Les artisans, commer-

« Un grand nombre d'entreprises passent encore entre les mailles du filet de protection. Il faut envisager un accompagnement sur mesure des entreprises avant qu'il ne soit trop tard. »

çants de proximité et professionnels libéraux continueront à prendre leur part de cet appel à la responsabilité. ●



Thomas Durtour / Adobe Stock

Prêts garantis par l'État

L'U2P demande au gouvernement de rappeler les banques à leurs devoirs
page 2

Hommage

Jean Millet, figure historique de la pâtisserie française et ancien Président de l'UPA
page 2

Institutions

Répartition des conseillers du CESE: l'U2P partage l'indignation des professionnels libéraux
page 3

Prêts garantis par l'État : l'U2P demande au gouvernement de rappeler les banques à leurs devoirs

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, a dénoncé dans un courrier adressé au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, les contraintes imposées par les banques aux emprunteurs. Auparavant, l'U2P avait déjà dû alerter à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur l'attitude de certains réseaux bancaires qui octroyaient au compte-goutte des prêts garantis par l'État (PGE).

Alors qu'un très grand nombre d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux est toujours dans l'incapacité d'exercer normalement son activité, voire frappé d'une interdiction pure et simple d'ouvrir, l'U2P déplore que certaines banques rechignent toujours à jouer leur rôle.

« La nouvelle possibilité d'un différé de remboursement de leur PGE d'une année supplémentaire, que vous avez obtenue de la part de la profession bancaire, n'est pas systématiquement proposée aux dirigeants d'entreprise » explique Dominique Métayer au ministre. Il dénonce en outre les pressions exercées « pour que les sommes non consommées du PGE soient remboursées immédiatement ».



Pictures news / Adobe Stock

L'U2P déplore l'inflexibilité des banques dans la gestion des PGE.

Enfin, des établissements s'opposent à tout rééchelonnement de prêts souscrits antérieurement au PGE.

Compte tenu de l'incertitude actuelle et des mesures sanitaires, qui continuent d'affecter l'activité de millions d'entreprises

Compte tenu de l'absence de visibilité des chefs d'entreprise et de l'incertitude actuelle, l'inflexibilité des banques n'est pas seulement incompréhensible mais aussi dangereuse.

plongées dans l'incertitude, l'inflexibilité des banques n'est pas seulement incompréhensible mais aussi dangereuse.

L'U2P les appelle, une fois de plus, à faire preuve de responsabilité, et demande au gouvernement d'intervenir avec la plus grande fermeté si la situation devait perdurer. ●

Hommage à Jean Millet, figure historique de la pâtisserie française et ancien Président de l'UPA

L'U2P salue la mémoire d'un entrepreneur engagé pour sa profession, pour l'artisanat et pour les entreprises de proximité, dont le parcours aura été exemplaire.

Né en 1928 d'un père boucher-charcutier, Jean Millet s'est tourné vers la pâtisserie. Il fait ses premières armes dans le métier à 14 ans, comme apprenti dans une pâtisserie d'Avignon. Après de multiples expériences dans la gastronomie au Québec, il est consacré en 1961 Meilleur Ouvrier de France Pâtissier. Il reprend une pâtisserie à Paris qui se fait connaître mondialement pour son excellence, en particulier au Japon où il se rend régulièrement.

Parallèlement à son activité professionnelle, il entame une carrière syndicale qui le conduit en 1978 à la Présidence de la Confédération nationale de la pâtisserie (affiliée à la CGAD,

membre de l'U2P), mandat qu'il occupe jusqu'en 2000.

À pied d'œuvre, il est sur tous les fronts : confondation du *Journal du Pâtissier*, convention collective de la branche professionnelle, création d'un fonds d'assurance formation, création en 1979 du concours du Meilleur Apprenti Pâtissier de France, fondation de l'École Nationale Supérieure de la Pâtisserie en 1984...

Par la suite, il préside la section artisanale de la Confédération générale de l'alimentation en détail avant d'accéder en 1985 et pour trois ans à la présidence de l'UPA (qui deviendra l'U2P en 2016). En 1996, Jean-Pierre Raffarin l'élève au grade d'officier de la Légion d'honneur.



Edalain / Adobe Stock

« Les professionnels de la pâtisserie et de l'alimentaire lui doivent beaucoup, et encore aujourd'hui, estime Pierre Mirgalet, actuel Président de la Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers,

Chocolatiers, Glaciers, Confiseurs, Traiteurs de France. Je lui rends hommage au nom de la pâtisserie française avec mon plus profond respect. Merci, Monsieur Jean Millet ! » ●

L'U2P corédige un guide pour l'égalité femmes-hommes à destination des TPE-PME

Une nouvelle version du guide « Égalité femmes-hommes. Mon entreprise s'engage » a été publiée en mars 2021.

Ce guide, coordonné par le Laboratoire de l'égalité, a notamment été corédigé avec l'U2P. Il est destiné aux TPE-PME et a pour objectif de « lever les freins liés aux stéréotypes et de favoriser le développement de plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle ».

Il vise ainsi à aider tous les acteurs et toutes les actrices au sein des TPE-PME qui souhaitent engager leur entreprise et s'impliquer dans la mise en place d'une démarche égalité.

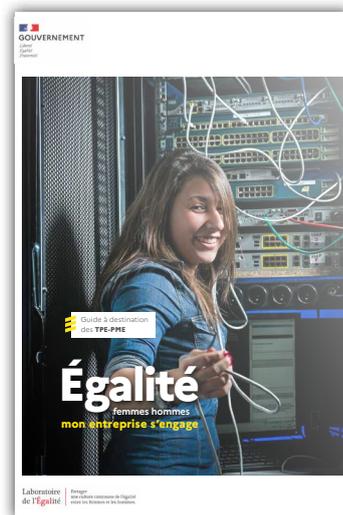
Dans ce cadre, ce guide offre une méthode de déploiement

ainsi que des bonnes pratiques illustrées par des témoignages du monde des TPE-PME.

« *Principal employeur salarié, les petites et moyennes entreprises ont un rôle immense à jouer, affirme Corinne Hirsch, Co-Fondatrice et Vice-Présidente du Laboratoire de l'Égalité. Elles font figure de pionnières en innovation sociale et savent imaginer des solutions pratiques et efficaces qui répondent aux défis contemporains du monde du travail.* »

De fait, les entreprises de proximité sont bien plus féminisées que la moyenne et les écarts de

salaire y sont plus faibles (voir la Brève n° 421 du 15 mars 2021). Le guide « Égalité femmes-hommes. Mon entreprise s'engage » est accessible en ligne sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : travail-emploi.gouv.fr. Son lancement officiel s'est fait notamment en présence de la ministre de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances, Élisabeth Moreno, et de la Présidente du groupe de travail sur la parité de l'U2P, Cécile Beaudonnat. ●



Conseil économique, social et environnemental : l'U2P partage l'indignation des professionnels libéraux

Un décret publié le 24 mars 2021 a fixé la composition du Conseil économique, social et environnemental (CESE), et notamment la répartition des postes de conseillers entre les différents représentants des entreprises.

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL, membre de l'U2P) s'est indignée des décisions qui ont été prises pour les professions libérales, avec seulement deux sièges pour l'UNAPL, c'est-à-dire 2 sièges pour 1 400 000 professionnels libéraux.

« *Sur le fond, rien ne justifie que les professions libérales soient moins bien représentées que d'autres secteurs dont l'effectif est beaucoup plus réduit et qui, paradoxalement,*

bénéficie de 5 fois plus de postes dans cette nouvelle répartition, s'insurge l'organisation. L'UNAPL est l'organisation la plus représentative des professions libérales, fédérant 67 syndicats professionnels avec une implantation dans toutes les régions et départements. »

Représenter la société civile

Parmi les objectifs de la loi organique portant réforme du CESE figurait une meilleure représentativité des composantes de la société civile.

Pour Michel Picon, président de l'UNAPL, « *c'est un coup bas porté aux professions libérales et à l'UNAPL* », compte tenu du fait que c'est l'un des secteurs professionnels les plus dynamiques avec un effectif qui est passé de 850 000 professionnels à 1,4 million en cinq ans.

« *De toutes ses forces l'UNAPL contestera l'injustice qui est faite*

aux professionnels libéraux », conclut la confédération.

Paysage économique

Plus largement, l'U2P dénonce l'inadéquation entre la répartition des postes de conseillers et la réalité du paysage économique français, en particulier les secteurs de l'artisanat, du com-

merce de proximité et des professions libérales.

Au regard du rôle joué par les entreprises de proximité face à la crise sanitaire, mais aussi à long terme dans la reprise économique et la transition écologique, il est urgent qu'elles soient représentées à leur juste mesure dans les institutions du pays. ●

L'U2P dénonce l'inadéquation entre la répartition des postes de conseillers et la réalité du paysage économique français, en particulier les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.



Brèves

Mise à jour du guide OPPBTP de précisions de sécurité sanitaire face au covid. La CAPEB (artisanat du bâtiment) et la CNATP (artisanat des travaux publics et du paysage), membres de l'U2P, ont annoncé une mise à jour de ce guide qui intègre les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19. Un document de référence pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, à retrouver sur le site Prévention BTP: www.preventionbtp.fr.

Précaution contre prévention, l'artisanat des métiers et des services regrette le choix du gouvernement. Dans un communiqué, la CNAMS (membre de l'U2P) a fait part de son désarroi devant le choix du gouvernement de privilégier le principe de précaution plutôt que la prévention, au détriment de milliers d'entreprises. « *Les organisations professionnelles ont mis en place, depuis bientôt un an, des protocoles sanitaires capables de sécuriser les collaborateurs et leurs clients, écrit la confédération. Le développement de mesures sanitaires plus strictes et encadrées, le respect des mesures en place et leurs contrôles produiraient certainement de meilleurs résultats sur la lutte contre la propagation du virus.* » Enfin, la CNAMS se désole que parallèlement aux activités et produits « essentiels » devenus de « première nécessité », les autres activités « restent non essentielles, quantité négligeable d'une politique défiante envers les activités et commerces de proximité qui représentent pourtant les préoccupa-

tions quotidiennes de nos concitoyens, ainsi que la raison de vivre et le moyen de subsistance de ceux qui y travaillent. » De fait, l'interdiction faite par exemple aux instituts de beauté d'ouvrir leurs portes suscite l'incompréhension de toute la profession. Et ce d'autant plus que le métier impose par nature des règles sanitaires très strictes. Aux côtés de la CNAMS, l'U2P continue à appuyer la demande portée par la Confédération nationale artisanale des Instituts de beauté et spas (CNAIB) qui représente le secteur, afin que les instituts soient autorisés à reprendre leur activité.

Leur métier, leur passion. L'U2P parraine l'émission « Mon métier, ma passion » diffusée tous les samedis à 18 h 30 sur RTL. Consacrée aux artisans, commerçants et professionnels libéraux, c'est une plongée dans le quotidien de chefs d'entreprise fiers de leur métier et qui y consacrent toute leur énergie. C'est aussi l'occasion pour eux d'évoquer leur savoir-faire, les filières de formation, l'apprentissage, le travail avec un conjoint, l'attachement aux produits locaux ou encore le sens de l'innovation. C'est également l'opportunité de revenir sur leurs difficultés face à la crise sanitaire et de découvrir l'inventivité dont ils ont fait preuve pour faire évoluer leur activité, développer une nouvelle offre ou partir à la conquête de nouveaux clients. Une galerie de portraits qui s'étoffe de semaine en semaine, à retrouver sur u2p-france.fr, dans la rubrique « Audio-Vidéos-Photos > Mon métier, ma passion » ou en s'abonnant à l'U2P sur [Twitter](https://twitter.com/u2p_france), [Facebook](https://facebook.com/u2p_france) et [Youtube](https://youtube.com/u2p_france). ●

Sur les réseaux sociaux

« Comment simplifier le quotidien des artisans ? Comment leur permettre de développer leur entreprise ? Comment les aider à faire face à la crise ? Faut-il ou non maintenir des aides à l'alternance ? Pour débattre et donner de la voix, rendez-vous sur lavoixdesartisans.fr ! »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 26 MARS 2021

Agenda

22 mars

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Hugues Vidor, Président de l'UDES, et Sébastien Darrigrand, Directeur général.

23 mars

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion du Comité de liaison des décideurs économiques (Clide).

31 mars

Entretien entre le Président de l'U2P et la Présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, dans le cadre de la réforme du CESE.

1^{er} avril

Réunion du Bureau de l'U2P.

9 avril

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et François Hommeril, Président de la CFE-CGC, sur l'avenir du paritarisme.

14 avril

Rencontre entre le Président de l'U2P, le Président de la CPME, François Asselin, le Président délégué du Medef Pierre Martin, et les membres du Comité exécutif de la Fédération bancaire française (FBF).

15 avril

Participation de l'U2P à une table ronde sur la microentreprise organisée par l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS).

Réunion du Conseil national de l'U2P.

19 avril

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, d'une part, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, d'autre part.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} avril 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage